



# IPEFA Herstal

INSTITUT **PROVINCIAL** D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION POUR ADULTES

## AUXILIAIRE DE L'ENFANCE



Province  
de Liège

L'auxiliaire de l'enfance prend en charge des enfants de 0 à 12 ans, en dehors du temps scolaire, dans un cadre collectif ou familial.

Pendant l'absence de leurs parents, il veille à leur bien-être, leur sécurité et leur hygiène, tout en respectant leur rythme et leurs besoins au quotidien.

## DÉBOUCHÉS

- Crèche, préguardiennat, maison d'enfants, maison communale d'accueil de l'enfance, halte-garderie
- Structure d'accueil extrascolaire, école de devoirs
- Centre de vacances
- Accueil d'enfants dans un cadre à caractère familial, autonome ou dans un service d'accueillantes d'enfants conventionnées
- Service de garde d'enfants malades

## PROGRAMME

COURS	NOMBRE DE PÉRIODES*
Découverte du métier	60
Accueil des enfants dans une structure collective : bases	120
Déontologie professionnelle	40
Approfondissement théorique	200
Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité : approfondissement méthodologique	100
Accueil des enfants durant leur temps libre : approfondissement méthodologique	100
Stage d'observation	24
Stage d'insertion	200
Stage d'intégration	200
Stage en centre de vacances	180
Épreuve intégrée	40
<b>TOTAL</b>	<b>1264</b>

\* Une période équivaut à 50 minutes de cours



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Certificat d'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (CE2D)
- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
- Certificat technique d'enseignement secondaire inférieur (CTSI)
- Test d'admission

## ORGANISATION DES COURS

- Durée de la formation : 18 mois
- Début des cours : janvier
- Horaire : cours 2 à 3 fois par semaine, en journée, et stages

## TITRE DÉLIVRÉ

- Certificat de qualification « Auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur pour adultes

## DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur. Le droit d'inscription est proportionnel au nombre de périodes auxquelles l'étudiant est inscrit. Consultez le site internet pour plus de détails.

- Sont exemptés du droit d'inscription :
  - les demandeurs d'emploi indemnisés
  - les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale
  - les personnes handicapées reconnues
  - le personnel des services publics dans le cadre de sa formation professionnelle
  - les mineurs soumis à l'obligation scolaire

## INSCRIPTION

- À partir du 20 août : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h
- À partir de septembre : de 9h à 12h (tous les jours de la semaine), ainsi que de 13h30 à 16h (mercredi et vendredi) et de 13h30 à 19h (lundi, mardi et jeudi)
- Au secrétariat de l'Institut (5<sup>e</sup> étage)

## ACCÈS

- **Bus** : lignes 7, 35, 36, 72, 77 ou 78 (arrêt : Pont de Wandre)
- **Train** : gare de Herstal puis ligne 76 (jusqu'à l'arrêt : Rue Merexhe), ensuite lignes 35, 36 ou 72 (arrêt : Pont de Wandre)

## IPEFA HERSTAL

 Rue de l'École Technique 34 - 4040 HERSTAL  
 +32 (0)4 279 41 70 (71 - 72 - 73 - 74)  
 [ipefaherstal@provincedeliege.be](mailto:ipefaherstal@provincedeliege.be)  
 [www.ipefaherstal.be](http://www.ipefaherstal.be)  
Suivez-nous sur 